

Révélation sur le certificat sanitaire européen

Article rédigé par *RT France*, le 29 mars 2021

Source [RT France] Le commissaire européen Thierry Breton a présenté le 28 mars le certificat sanitaire qui entrera en vigueur à la mi-juin afin de circuler au sein de l'UE. L'individu devra entre autres déclarer s'il a déjà été contaminé.

Interrogé sur RTL le 28 mars, le commissaire européen au Marché intérieur Thierry Breton a expliqué et révélé le futur certificat sanitaire qui sera disponible dans toutes les langues de l'Union européenne «dès mi-juin», pour permettre les déplacements au sein de l'Union européenne. Considérant que dans les deux ou trois mois qui viennent, «chaque Européen, qui souhaite se faire vacciner aura un accès équitable au vaccin», Thierry Breton a plaidé pour un «certificat qui démontre» l'état des voyageurs.

Ce certificat sera disponible soit sur smartphone ou en version papier, selon l'ancien ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (2005-2007). Tenant ce certificat entre les mains devant la caméra, Thierry Breton a précisé qu'il contiendra diverses informations : «On y trouvera votre nom, votre date de naissance, le numéro de votre passeport, certifié avec le QR code, et on y trouvera si vous avez été vacciné, le type de vaccin que vous avez eu et, si vous avez été porteur de la maladie, si vous avez des anticorps ou pas.» «Et on pourra trouver aussi pour ceux qui n'ont eu ni le vaccin, ni la maladie, et pour lesquels on demandera un test PCR, l'état de votre test PCR», a-t-il ajouté. Thierry Breton intervient un peu plus d'une semaine après la proposition de la Commission européenne de créer un certificat vert numérique censé faciliter la libre circulation au sein de l'Union européenne durant la pandémie de Covid-19.

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/france/85153-qr-code-type-vaccin-test-pcr-certificat-sanitaire-europeen-devoile>